

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 MAI

LA GRANDE COLÈRE

De MM. les Socialistes

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges; c'est un droit, consacré par un proverbe et par l'usage, et dont les socialistes usent jusqu'à l'insanité.

A peine sortis de la bataille et encore fumants du combat, ils rédigent un Manifeste où ils flétrissent, avec leur ordinaire violence, « la majorité servile aux ordres d'un gouvernement aux abois et la haine imbécile des ennemis du peuple. Contre nous, il n'y a plus de justice; il n'y a que l'abus de la force. » Puis, pour bien prouver qu'ils sont de taille à faire reculer la justice et la force ligüées et en quelque sorte ameutées contre ces pacificateurs dont M. Jules Guesde nous a dévoilé, l'autre jour, la modération dans ses conciliantes formules, ils chargent MM. Toussaint, Vaillant, Sembat et le Baudin de Carmaux d'aller révolutionner Trignac, mais en prenant le soin de leur adjoindre M. Millerand qui se restreint, en fait de provocations et de violences, à la théorie. Il modérera, relativement, ses fongueux compagnons et enseignera à son collègue, M. Toussaint, l'art des nuances.

Depuis avant-hier, les feuilles socialistes continuent ce que les députés révolutionnaires avaient, la veille, si bien commencé. Toutes prennent naturellement à partie le ministère et la Chambre; et c'est à qui se distinguera par la verve, l'enthousiasme et l'inattendu de l'injure. Il suffirait, pour se rendre compte des sentiments que la majorité et le gouvernement leur inspirent, de jeter un coup d'œil sur les titres imprimés en caractères d'affiches dans les feuilles hydrophobes: *La Chambre à plat ventre; Avilissement*; mais le contenu du flacon n'est en rien inférieur à l'étiquette. C'est du Toussaint du bon coin et du Baudin des bons jours.

De courtes citations ne sont pas inutiles pour montrer à quel ton M. Millerand et ses amis sont montés: « La Chambre ressemble à une fille d'abord rebelle, qui se soumet enfin aux plus infâmes condescendances. — Majorité de haine. — Mauvaise action inutile. — On a donné le signal de la grande curée socialiste. — C'est la guerre à mort déclarée, nous l'acceptons ». Et, couronnant le tout, « la grande parole » de Saint-Just: Osez! *La Petite République* ajoute: Nous oserons.

Puis, après qu'ils ont réuni en un bouquet toutes ces fleurettes pour les offrir aux ministres et aux députés qui se refusent à regarder M. Jules Guesde comme un dieu et M. Jaurès comme son prophète; après avoir fait le serment, sur l'Évangile selon Saint-Just, d'aller jusqu'au bout, et même un peu plus loin, de cette audace que conseillait aussi Danton; après avoir expédié à Trignac leurs plus fongueux collaborateurs pour y rallumer la guerre, exaspérer les rancunes, faire flamber les haines, rendre impossible cette paix immédiate que tout le monde désire et qui, sans la coupable intervention des révolutionnaires, serait déjà signée, pour y éterniser une querelle qui aboutira fatalement aux pires souffrances, les journaux en question parlent des « habitude et grossières provocations » de M. le

président du Conseil. Et ils ajoutent, avec l'indignation de la vertu méconnue et outragée: « C'est nous qui allons dans les grèves provoquer au tumulte et mettre aux prises le capital et le travail! C'est nous qui déchaînons les colères et ameutons les passions! Quelle calomnie! »

Pauvres martyrs! Ousque sont vos couronnes d'épines et vos roseaux???

Puis, revenant, une seconde, à une tonalité plus modérée, ils s'étonnent qu'on ait fait un tel tapage pour une affaire aussi mince, « où il n'y avait pas de quoi fouetter un chat ». Qu'est-ce que cela: Dire zut! à un gendarme. Ces gens-là en ont vu bien d'autres. Aussi, sont-ils convaincus que la victoire ministérielle sera sans lendemain et nous devons même leur savoir gré de n'avoir pas rappelé la victoire à la Pyrrhus, comme il convient également de leur tenir compte d'une préoccupation qui les honore: « On va nous reprocher de chercher des poux sur la face du soleil », et aussi de cette crainte qui les tourmente: « Que devient l'idée, la notion de la justice? » Cruelle énigme.

Coup de vent, déception, emballement, enlevée de boutique, tout ce dressage de boucliers antiministériels, toute cette logomachie des halles et du bou! Rochechouart. N'en ayons cure et dormons sur les deux oreilles.

Comme le disait M. Jourdan, ce sont là de simples expressions parlementaires.

LA CHAMBRE

Séance du 10 mai

Affaire Cornélius Herz

DISCOURS DE M. DE GRANDMAISON

M. Marcel Habert, qui devait tirer le premier coup de feu parlementaire sur Cornélius Herz et, par ricochet, sur le gouvernement, pose cette question à M. le garde des sceaux (pour ne pas dire qu'il le met à la question):

Que compte-t-il faire pour obliger à s'incliner devant la loi française l'audacieux aventurier qui s'appelle Cornélius Herz? (Très bien! très bien! à droite.)

Il est de l'intérêt de la Chambre, et du gouvernement surtout, de répondre, par une attitude très nette, aux provocations d'un homme qui menace de publications compromettantes pour échapper aux rigueurs de la loi. S'il a à nous faire savoir que des Français ont trahi leur pays, c'est un service qu'il nous rendrait en nous les dénonçant. (Très bien! très bien!)

Si l'opinion publique n'a pas paru, comme on le prétend, se désintéresser de l'affaire, c'est qu'elle a cessé d'avoir confiance dans la justice.

M. le garde des sceaux entend-il se conformer aux déplorables exemples qui lui ont été donnés par les gouvernements précédents?

Il y a eu jusqu'ici une comédie qui a trop duré; si le gouvernement maintient sa demande d'extradition et que le tribunal anglais demain la juge nulle, la comédie sera jouée.

Le gouvernement a-t-il examiné la demande d'extradition et s'est-il demandé si la prescription n'était pas à craindre? Les actes interruptifs de prescription faits en France sont-ils valables en Angleterre?

L'action elle-même a-t-elle une valeur à l'heure qu'il est devant le tribunal de Bow-Street?

M. Antonin Dubost répond que le gouvernement n'a rien négligé pour obtenir l'extradition de Cornélius Herz; tout récemment encore, il a fait une démarche très instante en ce sens auprès du gouvernement anglais; si, dans un délai très court, il n'a pu obtenir satisfaction, il demandera qu'il soit suivi une instruction par défaut.

M. le président annonce que M. de Grandmaison demande que la question soit transformée en interpellation.

M. le garde des sceaux déclare qu'il est aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. de Grandmaison dit qu'en demandant cette interpellation, il a voulu permettre à cette Chambre de prouver qu'elle n'a aucune compromission avec les Chambres précédentes. (Vives réclamations. — Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. — La parole de M. de Grandmaison a sans doute dépassé sa pensée; ils sont très nombreux ceux qui ont réproché les faits de Panama.

M. de Mahy. — Osez donc soutenir qu'il n'y a ici que les députés nouveaux qui soient honnêtes.

M. de Grandmaison objecte qu'il a voulu dire que le suffrage universel a éliminé un certain nombre de membres qui étaient indignes de siéger.

Le même suffrage universel a envoyé des députés nouveaux désireux de voir la République abandonner certains procédés gouvernementaux qui avaient leur raison d'être sous les régimes précédents et qui n'ont plus leur raison d'être sous un régime démocratique.

Cornélius Herz a passé le détroit, grâce à la faiblesse des hommes qui étaient à ce moment au pouvoir. Depuis, on l'a représenté tantôt mourant, tantôt comme bien portant; cette comédie doit finir, il faut que la justice suive son cours.

Il ne faut pas que les bandits de tous les pays du monde considèrent la France comme un champ qu'on met en coupe réglée; il ne faut pas que Cornélius Herz, reprenant le mot d'une courtisane célèbre, puisse dire: « Salue la France, je me moque de toi. »

M. Viviani dépose un ordre du jour ainsi conçu:

« La Chambre, regrettant le retard inexplicable qui a empêché jusqu'ici l'extradition de Cornélius Herz, prend acte de la déclaration du gouvernement s'engageant à poursuivre dans un bref délai Cornélius Herz devant la justice française. »

M. Félix Faure propose l'ordre du jour suivant:

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Chapuis soumet un troisième ordre du jour.

M. de Grandmaison, qui a rédigé un ordre du jour, le retire et se rallie à celui de M. Félix Faure.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Chapuis, en ces termes:

« La Chambre, prenant acte des déclarations

du gouvernement et résolue à exiger contre Cornélius Herz stricte et immédiate application de la loi, passe à l'ordre du jour. »

Il n'accepte pas l'ordre du jour de M. de Grandmaison parce que le gouvernement a pris un engagement plus large que l'engagement exprimé par le député de Maine-et-Loire.

L'ordre du jour de M. Chapuis, accepté par le gouvernement, est adopté par 328 voix contre 5.

Séance aujourd'hui.

INFORMATIONS

L'extinction des bureaux de placement

M. Georges Berry vient de déposer une proposition de loi tendant à la suppression par extinction des bureaux de placement autorisés par la police.

Il croit que si l'on peut penser que l'autorisation administrative donne aux tenanciers des bureaux un droit absolu de propriété, ce droit ne peut être que personnel et n'est susceptible d'aucune transmission ni à titre onéreux, ni à titre gratuit.

En conséquence, il propose la délibération suivante:

Il ne sera accordé dorénavant aucune autorisation d'ouverture de bureaux de placement.

De même aucune transmission de bureau de placement ne sera autorisée, soit à titre onéreux soit à titre gratuit.

La corruption électorale

La proposition de loi de M. Odilon-Barrot et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales est prise en considération.

Nécrologie

Le général de division d'infanterie de marine Bossant, ancien inspecteur général des troupes de la marine, est mort, avant-hier, à Rochefort.

Né le 10 octobre 1826, à la Basse-Terre (Guadeloupe), il avait été admis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1843, et en était sorti comme sous-lieutenant au 9^e bataillon de chasseurs à pied le 1^{er} octobre 1845.

Atteint par la limite d'âge le 10 octobre 1891, il passait le même jour au cadre de réserve.

Affaire Lebaudy-Talleyrand-Périgord

On peut considérer comme terminée l'affaire Lebaudy-Talleyrand-Périgord.

Hier, après midi, le prince de Sagan est intervenu et s'est engagé à payer les traites litigieuses.

L'acte contenant les engagements pris par le prince de Sagan sera signé aujourd'hui, ensuite de quoi M. Max Lebaudy déposera au parquet le désistement de sa plainte.

Dès que le dépôt de ce désistement sera effectué, MM. Elie de Talleyrand-Périgord et Westyn seront mis en liberté.

Un panamiste qui rend gorge. — Restitution de M. Hugo Oberndorffer

La première chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre son jugement dans le procès en restitution des sommes versées par

la Compagnie du Panama à M. Hugo Oberndorfer, lors de l'émission des obligations à lots, procès intenté au bénéficiaire par le liquidateur de la Compagnie du Panama et le représentant légal des obligataires.

Le tribunal a condamné M. Hugo Oberndorfer à restituer 3,653,201 fr. 90 avec les intérêts de droit.

États-Unis

Une bande de sans-travail se dirigeant vers l'Est s'est emparée à Pueblo (Colorado) d'un train de la ligne du Pacifique. La police est à sa poursuite. A Olney, les employés du chemin de fer ont essayé de faire dérailler le train. La locomotive et un wagon ont été jetés hors de la voie. Les sans-travail sont parvenus à les remettre sur les rails et ont continué leur voyage.

Tremblement de terre — 10,000 victimes

On télégraphie de Caracas (Venezuela) que Lagunillas, Chiguara et San Juan ont été détruits par une forte secousse de tremblement de terre.

Plusieurs villages également sont en ruines vers l'ouest de la Colombie.

On estime que dix mille personnes ont péri.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.	761 mm	au-dessus	13°
Ce matin, à 8 h.	761 mm	au-dessus	12°
Midi,	761 mm	au-dessus	13°
Hausse,	1 mm		
Baisse,	1 mm		
Température minima de la nuit		au-dessus	9°

CHAMBRE DES NOTAIRES

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Saumur se trouve composée de la manière suivante pour l'année 1894-1895 :

Président : M. Tessier, notaire à Doué.

Syndic : M. Pasquier, notaire à Montsoreau.

Rapporteur : M. Degrez, notaire à Saint-Clement.

Secrétaire : M. Brae, notaire à Saumur.

Trésorier : M. Pasquier, notaire au Puy-Notre-Dame.

Membres : MM. Fonchar, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, et Breton, notaire à Varennes-sur-Loire.

Union Saumuroise

Des Anciens Combattants de 1870-71

Assemblée générale du 6 mai 1894

Dimanche dernier, à deux heures, a eu lieu, dans la salle de la Justice de Paix, la réunion

générale des Anciens Combattants de 1870-71.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. Lamy, président, fait savoir à l'assemblée que depuis la dernière réunion, trente nouveaux membres se sont fait inscrire.

M. Lamy, qui a transmis à M. Georges, président de la Fédération des Combattants de 1870-71, à Paris, les félicitations qui lui ont été votées dans la séance du 1^{er} avril, a reçu de ce dernier la lettre suivante dont il donne lecture :

« Paris, le 15 avril 1894.

» Monsieur Lamy et cher Président,

» J'ai bien reçu votre aimable lettre du 12 courant ainsi que le journal *La Petite Loire* mentionnant le compte-rendu de votre réunion du 1^{er} avril, ainsi que l'ordre du jour *trop flatteur* prononcé à mon égard.

» Veuillez donc remercier en mon nom, je vous prie, tous nos braves camarades de l'Union Saumuroise qui verront, par la communication ci-incluse, que nous ne désertons pas la noble cause dont la défense nous a été confiée.

» A vous, ainsi qu'à vos dévoués collaborateurs et sociétaires, je serre bien fraternellement la main.

» Le Président, E. GEORGES. »

Après la lecture de cette lettre, M. Maurat, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société qui se solde par un avoir de 439 francs 45 c., dont 250 fr. en un livret de caisse d'épargne.

Ensuite, les nouveaux sociétaires présentés sont reconnus et acceptés.

Puis on procède à l'élection de tous les membres du bureau et du comité, et à la désignation des délégués de sections.

La présidence est donnée au plus ancien des sociétaires, M. Soreau.

Sont nommés par acclamation :

MM. Lamy, *président*; Milon, *vice-président*; Faure, *porte-drapeau*; Maurat, *trésorier*; Dupont, *secrétaire*; Langlois, *secrétaire-adjoint*.

MEMBRES DU COMITÉ

MM. Coutard, Guillet, Vigneau, Amard, Prudhommeau, Grillon.

CONTRÔLEURS DES ÉCRITURES

MM. Ménard, Guihert, Blavec.

DÉLÉGUÉS DE SECTIONS

MM. Rossi, à Fontevault; Mercier, à Saint-Florent; Rouillé, à Saint-Lambert; Gué, à Montreuil; Boé, à Epieds; Anne, à Vihiers; Babin, à Montsoreau; Brochain, à Antoigné; Chapin, à Varrains.

PROROGATION DU DÉLAI D'ADMISSION

La Société, consultée, décide de proroger jusqu'au 1^{er} novembre 1894 le délai d'admission des Anciens Combattants qui ne se sont pas encore fait inscrire.

Sur la demande de M. le Maire, la remise du drapeau aura lieu à la Mairie, le 14 juillet 1894. A ce sujet, des lettres de convocation seront adressées à tous les membres.

Le dimanche 15 juillet, à six heures du soir, un banquet aura lieu dans les salons de l'Hôtel de Londres.

Les sociétaires qui désirent en faire partie sont priés de se faire inscrire d'ici le 12 juillet, avant midi, dernier délai.

Les cotisations, pour le banquet, devront être remises ou adressées à M. Maurat, trésorier, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le Bureau est seul chargé de l'organisation du banquet.

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé qu'une démarche serait faite auprès de M. le général Michel, pour obtenir de lui qu'il accepte la présidence d'honneur de la Société, ainsi qu'auprès de M. de Boulogny, pour qu'il accepte la vice-présidence.

Après la distribution des insignes, la séance est levée.

AVIS DE LA PRÉFECTURE

Concours pour l'emploi de médecin et de pharmacien stagiaire à l'École d'application de médecine et de pharmacie militaires.

Un concours s'ouvrira le 17 décembre prochain, à 8 heures du matin, à l'École d'application de médecine et de pharmacie militaires, à Paris, pour l'admission de docteurs en médecine et de pharmaciens diplômés de 1^{re} classe civils, aux emplois de médecins et de pharmaciens stagiaires.

Le programme des épreuves à subir et des pièces à produire à l'appui des demandes d'admission au concours est déposé à la Préfecture (1^{re} division), où il sera communiqué sans déplacement aux intéressés.

Concours pour l'emploi d'élève en pharmacie du service de santé militaire

Un concours s'ouvrira le 3 novembre 1894, à 8 heures du matin, à l'École d'application de médecine et de pharmacie militaire, à Paris, pour l'admission aux emplois d'élève en pharmacie du service de santé militaire.

Le programme des épreuves à subir et des pièces à produire à l'appui des demandes d'admission au concours est déposé à la Préfecture (1^{re} division), où il sera communiqué sans déplacement aux intéressés.

Angers, le 9 mai 1894.

Le Préfet, HERMANN LIGIER.

SAUMUR

Objet trouvé

M. Boussin, maréchal des logis de gendarmerie, a trouvé hier, dans l'après-midi, rue d'Orléans, une petite croix d'argent qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Prix de la viande de Boucherie à Saumur

Voici les prix de la viande dans les Boucheries de la ville de Saumur à partir du 12 mai :

Bœuf. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 80; — 2^e, 1 fr. 60; — 3^e, 1 fr. 40; — 4^e, 1 fr. 20.

Veau — 1^{re} catégorie, 2 fr. 20; — 2^e, 2 fr.; — 3^e, 1 fr. 40.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 2 fr. 60; — 2^e, 2 fr. 40; — 3^e, 1 fr. 40.

Le syndic, J. CORBINEAU.

MONTREUIL-BELLAY

Cambrioleurs en tournée

Hier matin, M. Hardouin, cultivateur à Montreuil-Bellay, se rendant à son champ des Basses-Métairies dans lequel est construit une maisonnette dont la porte se ferme à clé, trouva, devant cette porte ouverte, une barre de fer et une gouge pour asperges à l'aide desquelles des voleurs avaient forcé le pêne de la serrure. Il constata la disparition de trois litres de haricots et d'une paire de bottes qu'il estime ensemble sept francs.

Pas de soupçon ni de traces.

Précédemment, dans la même nuit, les mêmes ravageurs ont forcé la porte d'une cabane, sise dans le jardin de la dame Lepoudré, pour y enlever la gouge dont nous parlons plus haut et une serviette.

M^{me} Lepoudré ne peut fournir aucun indice.

LES VERCHERS

Autres voleurs

Le 9 mai, vers 9 heures du matin, un cultivateur habitant le village de Beauvais, commune des Verchers, s'aperçut, à sa rentrée chez lui, qu'on avait dérobé, dans son armoire, un porte-monnaie contenant 23 fr. argent. Le voleur qui pénétra par la fenêtre dont un carreau était cassé — un homme fier sans doute et ne travaillant que dans le grand — ne daigna enlever ni le linge, ni même une somme de 2 fr. 50 en vulgaire monnaie de billon.

Quel aristo, ce cambrioleur! et qu'allons devenir si ces messieurs font tant de façons?

On n'a vu, dans le pays, aucun rôdeur suspect et on ne possède aucune indication.

SAINT-MATHURIN

Suicide

Mercredi matin, M. C..., conseiller municipal de Saint-Mathurin, s'est tiré un coup de fusil dans la bouche. La mort a été instantanée. La balle est ressortie par derrière la tête.

Ce sont les voisins qui ont entendu le coup de feu: ils sont allés aussitôt prévenir le médecin. La femme et la fille de C... étaient absentes au moment du suicide.

On ne sait à quoi attribuer la funeste détermination du malheureux. Il paraissait être dans une belle situation, et, par ailleurs, il était bien considéré de tout le monde.

Le festival de Vernantes

Dimanche dernier a eu lieu à Vernantes le grand festival organisé par la Société philharmonique *L'Avenir*.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Rosen mit un genou en terre à la place que Towah venait de quitter.

Il ne put prononcer une parole. Ses larmes inondaient les mains de Carmencita.

A minuit, Carmen et Rosen étaient encore réunis dans la prison. Carmen attachait de sa propre main la corde de soie aux barreaux de la fenêtre. Elle se pencha. La corde n'atteignait que les deux tiers de la longueur voulue.

— Je sauterai, dit Rosen.

Car il venait d'entendre le rauque signal de Towah dans le fossé.

Dona Carmen le retint au moment où il mettait le pied sur l'appui de la croisée, elle dépouilla vivement son *reboso* de soie, cette mantille qui fait si belles les filles du Mexique; elle dépouilla aussi sa robe de dessus. Le *reboso* et la robe furent déchirés en lambeaux. Avec les lambeaux tressés rapidement, elle allongea la corde. Mais la corde était encore trop courte.

Rosen l'entendit qui murmurait :

— Il ne peut me voir... il est aveugle.

Pourtant elle éteignit la lampe avant de dépouiller le dernier voile.

Le voile fut ajouté à la corde.

Pour cacher sa nudité, elle avait dénoué ses cheveux, ses longs, ses magnifiques cheveux noirs, qui ruisselaient autour d'elle et la couvraient comme un royal manteau.

La corde n'atteignait pas encore le sol.

La pudeur de dona Carmen hésita, bien qu'il fit nuit et que Rosen fût privé de la vue.

Confuse et toute tremblante, elle passa les ciseaux dans sa merveilleuse chevelure, qui tomba en flots d'ébène sur le sol.

De ses cheveux tressés, elle allongea la corde.

Le bout de la corde balaya l'herbe qui croisait au pied de la tour.

— Partez! dit alors Carmen, que Dieu prenne tout mon bonheur et vous le donne!

Rosen la cherchait pour lui mettre au front le baiser d'adieu; elle s'était enfuie...

Georges Leslie appuya son mouchoir contre son front, où il y avait de grosses gouttes de sueur.

VI

LE PACTE

Hélène oppressée et toute pâle, se disait :

— S'il n'aimait pas Ellen, il aimerait Carmencita! Mon Dieu! pourquoi ma pensée va-t-elle vers lui?

Georges aussi était pâle. Il but une gorgée d'eau, et la marquise lui dit :

— Reposez-vous un instant, monsieur Leslie. Tout cela est d'un intérêt prodigieux!

— Je n'en ai pas pour longtemps désormais, madame, répliqua Georges, et je désire reprendre tout de suite.

Nous devons dire ici que depuis quelque temps les allures de M. le vicomte Henri de Villiers avaient changé.

Que lui importait tout cela! Il n'avait jamais vu le comte Albert de Rosen.

Il approuvait du bonnet les endroits dramatiques, et servait le thé discrètement, à petit bruit. Bref, jamais gentilhomme ne se donna l'air plus parfaitement dégagé de toute préoccupation que M. le vicomte Henri de Villiers pendant le récit de Georges Leslie.

Une fois, il murmura à l'oreille de la marquise en montrant Hélène :

— Mais voyez donc comme ma cousine

prend ce roman au sérieux!

— Ah! mon ami, répondit la marquise, elle a raison: c'est charmant... charmant!

Ni l'un ni l'autre assurément ne se doutaient du bizarre courant où la pensée d'Hélène se laissait entraîner.

— S'il n'aimait pas Ellen, s'était-elle dit, il aimerait Carmencita.

Les vicomtesse s'avaient toutes au fond du cœur que leur dévouement, en un cas très pressant, eût été peut-être jusqu'à sacrifier la robe de soie et même les jupons; mais la chevelure!

Surtout une chevelure tombant jusqu'aux talons!

Il y eut une baronne pourtant qui se dit bravement: « J'aurais fait cela! » Mais cette baronne portait une fausse natte.

— Mon Dieu! dit M. de Villiers, la belle senorita en a été quitte pour se coiffer à la Ninnon.

— Nous avons M^{me} la duchesse de Rivas, ajouta la marquise; ces messieurs la proclament éblouissante. Elle porte les cheveux courts.

— C'est demain son grand bal, fit le vieil O'Brien: ce sera splendide, mesdames, à ce qu'on dit.

(A suivre.)

La fête a été parfaitement réussie; le temps, d'ailleurs, a été superbe, et de tous les bourgs environnants une foule nombreuse est accourue dans la localité.

La municipalité, la commission du festival, la musique, les sapeurs-pompiers et le bataillon scolaire de Vernantes sont allés, à la limite du bourg, souhaiter la bienvenue à M. le sous-préfet. Trois jeunes filles charmantes lui ont offert chacune un bouquet.

A deux heures, a commencé le défilé des musiques, au milieu d'une foule compacte. Le concours a été très brillant; il s'est terminé par un morceau d'ensemble parfaitement exécuté.

Un vin d'honneur, auquel ont pris part plus de 400 personnes, a ensuite été offert par la municipalité dans le préau des écoles.

M. Le Mesle, maire de la commune, a porté un toast à M. le sous-préfet, et aussitôt après, M. le docteur Evrard, le dévoué président du comité de la fête, a pris la parole pour remercier M. le sous-préfet, les sociétés de musique, les invités, les habitants de Vernantes, de l'honneur qu'ils avaient fait à la Société l'Avenir en acceptant son invitation. Il a terminé en buvant au développement de l'art musical, et à tous ses propagateurs.

On a ensuite procédé au tirage d'une tombola; puis à 8 heures a eu lieu la distribution des récompenses. A la fête de nuit, il y a eu un joli feu d'artifice qui a excité au plus haut point l'enthousiasme.

En résumé, la fête a été charmante, et le souvenir en restera longtemps parmi la population de Vernantes et des bourgs voisins.

(L'Anjou.)

ANGERS

La retraite de mardi soir

Une surprise agréable avait été réservée, mardi, aux Angevins; nous voulons parler de la retraite qui a eu lieu pour clôturer la période d'inspection du général Cramèze de Kerbue.

Les musiques du 135^e de ligne, du 2^e pontonniers et du 25^e dragons, sous l'habile direction de leurs chefs, MM. Rouveirois, Delucé et Rives, composaient cette retraite qui avait attiré une foule considérable.

Un piquet de cinquante hommes du 135^e de ligne faisait le service d'ordre.

Rixe grave

Mercredi, dans l'après-midi, les nommés Brosseau Auguste et Chaperon Jacques se sont pris de querelle au domicile du sieur Ayon, rue du Port-Ligny. Au cours de la lutte, Brosseau a eu la lèvre inférieure coupée et a reçu en outre différentes blessures à la tête.

M. le commissaire de police du 2^e arrondissement prévenu a ouvert une enquête et a fait transporter Brosseau à l'hospice où il a été admis d'urgence.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 mai. — Marie-Clémentine Audouin, rue de la Fidélité, 32.

DÉCÈS

Le 9 mai. — Philibert Joyeux, retraité, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, 66 ans, époux de Louise Auger, rue des Basses-Perrières.

Encore les cigarettes à la main

La question des cigarettes à la main finira-t-elle par être tranchée?

Jusqu'à présent les tribunaux avaient jugé qu'il était loisible à chacun de fabriquer pour son usage personnel avec du tabac de la régie des cigarettes à la main; mais la fabrication commerciale demeurait interdite.

La Cour d'appel de Paris vient de rendre un jugement absolument contraire et autorisant cette fabrication. Voici le passage essentiel de l'arrêt rendu:

Il est inexact de dire que la fabrication licite, lorsqu'elle est pratiquée par le consommateur lui-même ou par les personnes à son service, cesse d'être permise lorsqu'elle prend les caractères d'une exploitation organisée et

entreprise dans un but de lucre: cette distinction, uniquement déduite de ce qu'en fait, une concurrence par la fabrication privée pourrait avoir lieu au préjudice du Trésor, ne repose, en droit, sur aucun motif et ne peut être basée sur aucun texte de loi.

Encore les loups

On écrit de Charnizay (Indre-et-Loire):

Ces jours derniers, le sieur Moresve (Jules), cultivateur à la Tanchonnerie, gardait des moutons aux abords des bois.

Quelle ne fut pas sa surprise de voir deux louveteaux s'approcher de son troupeau et se préparer à enlever un agneau!

Ne perdant pas un instant, il s'arma d'un gros bâton et courut sur les jeunes loups en faisant un tel tapage que ceux-ci gagnèrent le bois sans rien emporter.

On parle de faire une battue.

COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 14 mai 1894

Assemblée de la Pentecôte

Programme

A 10 heures 1/2: Annonce de la fête par un groupe de cavaliers.

A 11 heures 1/2:

CAVALCADE (150 personnages)

Chasse Louis XV (sonneurs, piqueurs, soigneurs, pages, chasseurs); un Mariage au bourg de Baiz; l'Harmonie des Bigophones; la famille Raminagrobis en voyage (grand prix de Nantes); voitures surprises; grande bataille de fleurs; confettis, serpentins; Arlequin; Polichinelle; le Petit Chaperon rouge chez sa mère grand; le Loup; Incroyables, chiens savants, les coqs gaulois, voyage de nocé.

A 6 heures: Jeux divers.

A 9 heures: Feu d'artifice, illumination du Mail.

VARIÉTÉS

Fleurs — Parfums — Odeurs

(Suite et fin)

Vous, moi, le premier venu, nous pourrions garder dix minutes un bouquet odorant sous le nez, et nous n'en perdriions certes pas la voix pour cela. Ne généralisons pas. Puis la suggestion s'en mêle souvent, le défaut d'air, la chaleur d'un théâtre, les parfums « mélangés » aussi, tout cet ensemble de causes diverses peut agir à la fois sur le système nerveux, alors que les émanations d'un simple bouquet dans une chambre n'exerceraient aucune action appréciable. Le phénomène paraît beaucoup plus complexe qu'on ne semble l'admettre. Dans tous les cas, il faut un terrain préparé pour que ces actions se manifestent.

M. le docteur Joal, du Mont-Dore, a observé, de son côté, un certain nombre de cas de ce genre. Les parfums ont provoqué, chez les personnes étudiées au rhinoscope et au miroir laryngien, des troubles du côté de la muqueuse nasale ou du larynx.

M^{lle} X..., âgée de vingt-six ans, contracte une toux sèche et de l'enrouement quand elle perçoit l'odeur du lilas, des jacinthes, des fleurs des champs, etc., manifestations hystéro-neurasthéniques.

M. Y..., ténor à Paris, est un névropathe; on lui fait sentir des essences de musc, ambre, violette, héliotrope, jasmin; il ne survient aucun phénomène! On fait brûler de l'encens. Aussitôt tuméfaction de la muqueuse nasale, congestion laryngée, quinte de toux.

M^{lle} Z... ne peut souffrir les parfums. Rien d'anormal à l'examen laryngoscopique. Les hasards de la table d'hôte au Mont-Dore la placent près d'une voisine parfumée avec des sachets de peau d'Espagne. Elle éternue et finit par se trouver mal. On la porte sur son lit et à son réveil, à cinq heures du soir, elle est complètement aphone. Larynx normal.

Et M. Joal mentionne en détail plusieurs observations analogues. Un jour, c'est un baryton de l'Opéra qui, après avoir dormi près d'un énorme bouquet de lilas, se réveille si enroué qu'il ne peut chanter. Une autre fois,

c'est un vieillard qui devient aphone après avoir cueilli et porté à la main un bouquet de fleurs des champs. C'est M^{lle} K... qui, après avoir reçu une avalanche de fleurs en jouant le rôle de Marguerite dans *les Huguenots*, à l'étranger, perd complètement la voix au troisième acte. C'est M^{lle} X..., chanteuse d'opéra, qui ne peut passer devant un marchand de pommes de terre frites sans s'enrouer au point de ne plus pouvoir parler, etc. Il y a donc évidemment relation de cause à effet entre certaines sensations olfactives et certains troubles de la voix.

Mais, on le voit, ces actions surviennent surtout chez les névropathes et chaque parfum retentit plus ou moins sur les centres nerveux, selon la susceptibilité individuelle. La suggestion chez les personnalités très nerveuses peut aussi jouer son rôle, et il suffit quelquefois de dire à un sujet impressionnable: « Cela sent bien fort le lilas, ici: est-ce que vous avez un bouquet de lilas quelque part? » pour qu'immédiatement une crise survienne et que le sujet se trouve mal.

Ainsi, un jour, le docteur Roland Mackensie, de Baltimore, reçoit une jeune femme qui souffrait du coryza des roses. « Docteur, impossible d'aller nulle part en ce moment: aussitôt que je sens l'odeur d'une rose, j'éternue et je tousse sans cesse. — Bien, nous allons voir. » Et le docteur Mackensie va dans son salon et rapporte une rose. Aussitôt, la jeune femme éternue, et ses yeux s'injectent. « Vous voyez? dit-elle. — Oui, je vois. » La rose était en papier.

Il convient donc encore une fois de ne pas trop généraliser. L'influence des parfums a toujours été connue; elle peut certainement provoquer chez des personnes nerveuses des troubles de diverses natures, mais tout le monde n'est pas névropathe et neurasthénique, Dieu merci; il ne faut pas faire passer des cas particuliers à l'état de règle. C'est à chacun d'apprécier l'action des fleurs sur son système nerveux. Beaucoup de sujets trouveront que le voisinage des fleurs est, au contraire, pour eux, un stimulant du système nerveux. Tout dépend du sujet.

Quant à laisser des fleurs dans la chambre à coucher! Non: la pratique est, en effet, de celles qui pourraient avoir des inconvénients. Non pas parce que, comme on l'a dit, il y a dégagement exagéré d'acide carbonique. Brown-Séquard a prouvé qu'une dose, même un peu forte, d'acide carbonique, n'est pas bien dangereuse. Il n'y a pas non plus dégagement d'oxyde de carbone, comme le soupçonnait Bous-singault, ce qui serait bien plus grave.

Seulement, il y a toujours à redouter les émanations des essences parfumées qui, à la longue, peuvent, en effet, exercer leur action sur les centres nerveux. Donc, concluons: Aimons les fleurs, admirons-les de près, quand notre système nerveux n'est pas trop impressionnable, d'un peu plus loin dans le cas contraire. Notre œil les réclame avec raison. Le proverbe dit: « Qui aime les fleurs est bon. » Soyons bons.

BULLETIN FINANCIER

10 mai 1894.

La fermeté ne se dément pas sur nos rentes et le comptant est un peu plus satisfaisant. On sent qu'on ne peut guère aller beaucoup plus loin et on maintient sur nos rentes les positions acquises.

Les places étrangères sont fermes. Le bilan de la Banque publié aujourd'hui accuse les différences suivantes. A l'actif, l'encaisse diminue de 4,700,000 fr. Le portefeuille de Paris de 40 millions et celui des succursales de 147 millions.

Au Passif, la circulation des billets diminue

de 76 millions. Le compte courant créancier du Trésor passe de 143 à 131 millions.

Le 3 0/0 finit à 100.55. Le 3 1/2 à 106.87 1/2. Les actions de nos grands établissements de Paris sont un peu hésitantes. Le Crédit Foncier cote 950, la Banque de Paris 678.75, le Crédit Lyonnais 741.25.

Grand succès de l'émission des obligations du gouvernement ottoman. Il y aura une réduction importante.

Le Suez s'avance à 2,837.50.

Nos grands chemins sont très fermes. L'Italien finit à 79.10. L'Extérieure est à 64 9/10; la hausse continue sur les fonds ottomans.

Les billets de Banque de l'Orient présentés hier à la conversion (première journée de l'opération en Russie et à l'étranger), ont absorbé 521 millions de roubles de la nouvelle rente Russe 4 0/0. C'est-à-dire plus des deux tiers à émettre.

DR LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

FAITS DIVERS

UNE VILLE SANS HABITANTS

La ville de West-Lynn, sur la rive orientale de la Red-River, dans le North-Dacota, possède des rues tracées au cordeau, des maisons spacieuses et bien construites, des places publiques et des églises; il ne lui manque que des habitants. West-Lynn a été construite par des spéculateurs, sur la promesse formelle que le chemin de fer North Pacific passerait à cet endroit. Au dernier moment, l'itinéraire a été modifié, et les habitants déçus ont cherché fortune ailleurs.

Les maisons sont à la disposition du premier venu. Voilà de quoi tenter les esprits aventureux.

Beaucoup de personnes sont malades, et éprouvent des *malaises indéfinissables* parce qu'elles ont, sans le savoir, une nutrition allongée et déficiente qui retient au sein de l'organisme une foule de matières nuisibles qui y séjournent au lieu d'être expulsées rapidement. Pour se guérir, elles n'ont qu'à faire usage de la *Tisane Dussoltn*. C'est en même temps un excellent *dépuratif* qui guérit les *maladies du sang et des humeurs* et agit comme *antiglaireux, antibiliaire et régénérateur des forces*. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom *Tisane Dussoltn*. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du
12 mai 1894

DÉPARTEMENTS: Exposition de Lyon: Porte monumentale de la grande coupole. — Entrée principale. — Palais de l'Annam. — Palais de la Tunisie. — Rive gauche du lac. — Palais de l'Algérie.
Var: Incendie des ateliers du Mourillon, à Toulon.
Gironde: La course mixte, entre chevaux attelés, piétons et échaissiers: Le départ de Bordeaux.
PARIS: Le filtrage des eaux de la Seine.
BELGIQUE: Inauguration de l'Exposition d'Anvers, par le roi des Belges.
PORTRAITS (Nécrologie): Le général Ferron. — M. Charles Jacques, peintre-graveur.
BEAUX-ARTS: Le Lawn-Tennis, tableau de M. Reallier Dumas.
En supplément: *Rédemption*, roman de M. G. Lenôtre, illustration de M. P. Vidal.

Magasin de la PETITE-JEANNETTE

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans, informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de plastrons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

Commune des Rosiers.

AFFERMAGE De Communaux

Le dimanche 27 mai 1894, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermage des biens, ci-après désignés,

Situés commune des Rosiers

I. — COMMUN DES HETTES

N^o 4. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Fortier-Masson.

N^o 5. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Rigault-Carré.

N^o 6. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Juliette dit Viau.

N^o 7. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Goussard-Guét.

N^o 9. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Couet-Pavy.

N^o 10. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Meignant-Blattier.

N^o 12. — 92 ares de terre, actuellement affermés à Tiercelin-Boulay.

II. — COMMUN DE LA BLAIRIE

N^o 1. — 20 ares 17 de terre, actuellement affermés à M. Henri Chartrain.

N^o 3. — 22 ares de terre, actuellement affermés à M. Carré-Haubault.

N^o 5. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Bourdin-Rigault.

N^o 6. — 1 hectare 3 ares de terre, actuellement affermés à Esnault-Maignon.

III. — COMMUN DES CHAMPILLONS

N^o 1. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Bourdin-Rigault.

N^o 2. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Couet-Pavy.

N^o 3. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Leboucq-Girard.

N^o 4. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Leboucq-Girard.

N^o 5. — 49 ares 50 de terre, actuellement affermés à Javel-Percheron.

N^o 6. — 66 ares de terre, actuellement affermés à Javel-Percheron.

N^o 16. — 1 hectare de terre, actuellement affermés à Javel-Percheron.

IV. — COMMUN DE LA BRUNELLERIE

N^o 2. — 44 ares de terre, actuellement affermés à Renault-Breton.

66 ares de terre, actuellement affermés à Taugourdeau-Nivelle.

V. — COMMUN DE PONT-FORÉT

N^o 9. — 44 ares 49 de terre, actuellement affermés à Blanchet.

VI. — COMMUN DE SAINT-AMBROISE

80 ares 82 de terre, actuellement exploités à moitié par Bourdin-Hubault.

VII. — COMMUN DES GRÈVES

66 ares de terre, actuellement affermés à Lecap et Girard.

VIII. — BOURG DES ROSIERS

24 ares 50 de terre, dans les Fontaines, actuellement affermés à N. Remy Shub.

IX. — COMMUN DU PETIT-BOIS

4 hectare environ de terre, autrefois exploité par Fresneau-Goussard.

S'adresser, pour les renseignements, soit au Secrétariat de la Mairie, soit à M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Le Dimanche 20 Mai 1894, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, à la Marchanderie, commune d'Allonnes, au domicile de feu Madame BIZOULLIER.

IL SERA VENDU :

Beau mobilier de salon, vieille vaisselle, vieux meubles, argenterie, bijoux, armes, garniture de cheminée, objets d'art.

Une très grande quantité de vins en cercles et en bouteilles des années 1838 à 1893; liqueurs diverses, fûts et bouteilles vides, batterie et meubles de cuisine, bois de chauffage et autres bons objets.

Au comptant et 40 0/0 en sus.

Par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Etude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

UNE

Belle MAISON Bourgeoise

Avec Jardin et Dépendances

Située à Saint-Clément, à cinq minutes de la Gare, et occupée par M. MESSARD.

S'adresser au notaire.

UNE MAISON
A VENDRE OU A LOUER

A Dampierre

Occupée par M^{me} veuve Michaux.

S'adresser à M. JOSEPH S. HRET-TENTHALER.



Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION
ET DU BON MARCHÉ

P^r route (pneus Michelin ou autres) 450 »
P^r course — — 500 »
De dame — — 450 »
L'Épatant — — 375 »
Type officier qual. sup^r creux 32⁷/₈ 350 »
Populaire „Petit Bourg” — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ
GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire
rue du Temple, 5, SAUMUR

CAFÉ A CÉDER A SAUMUR,
très bien situé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o Un Phaéton en bon état

2^o UN PONEY

S'adresser rue de Bordeaux, 50.

A dater de la Saint-Jean, le Bureau de placement actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n^o 39, maison RENÉ.

ON DEMANDE un petit garçon
de course
au bureau du journal.

JEUNE FILLE munie de son brevet
demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

A VENDRE
Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Ville de Saumur

SOMNAMBULE DE 1^{re} CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M^{me} LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels. Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

BRIOCHES POUR 1^{re} COMMUNION

E. HARDY

CONFISEUR

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes

DESSERT

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DAGIER

IMBERT Fils

SPECIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines
MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N. B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35

— Amieux — » 85

— des Mousquetaires, Flon, — » 95

— — 4/2 b. » 75

Thon à l'huile, » 75 et 1 50

Langouste (romanaise) » 85 et 1 40

Homard entier, » 95 et 1 60

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)

Madère du Cap, depuis 1.50

Malaga vieux, depuis 1.75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Émile de Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.